



## Décision de radiodiffusion CRTC 2005-303

Ottawa, le 6 juillet 2005

### **Heritage Unlimited Inc.**

Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador)

*Demande 2004-1471-4*

*Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-33*

*18 avril 2005*

### **CICQ-FM Mount Pearl – renouvellement de licence**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio de renseignements touristiques CICQ-FM Mount Pearl, du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2012.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
3. La licence sera assujettie aux **conditions** qui y sont énoncées, ainsi qu'aux **conditions de licence** suivantes :
  - la titulaire doit utiliser la station exclusivement pour diffuser, dans la région de Mount Pearl, un service de renseignements touristiques composé de messages préenregistrés faisant la promotion d'événements et d'expositions spéciaux, diffusés 24 heures sur 24, et que toute diffusion en direct soit limitée aux événements intéressant les résidents de la ville de Mount Pearl.
  - La titulaire ne doit pas diffuser de matériel publicitaire.
  - La titulaire ne doit diffuser aucune pièce musicale, sauf comme musique de fond accessoire.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*